SEANCE DU 4 JUILLET 2019

L'an deux mil dix neuf Le 4 juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

<u>Etaient présents</u> : Messieurs DUBRAUD Xavier; LEVÊQUE Richard, MARCHETTI Cyril, LORSUNG Pascal, MOUTARD Michel, HUGEROT Florent, Mme DI FRUSCIA Claudine.

Absents excusés : Messieurs BILLON Claude, MASURE Bertrand

Monsieur DUBRAUD Xavier a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

FESTIVITES DU 13 JUILLET 2019

Cette année, elles se dérouleront le Samedi 13 juillet 2019.

Un repas, offert par la Municipalité aux habitants de Polisy, sera servi à la salle polyvalente à partir de 19 H

Le Conseil Municipal RETIENT la Charcuterie Bignot qui propose une prestation à 13,00 € par adulte et 7,50 € par enfant.

Une coupe de champagne sera offerte pour l'apéritif, des repas supplémentaires pouvant être achetés par chacun au tarif ci-dessus.

Ils seront encaissés au compte 7788.

La retraite au flambeau et le feu d'artifice sont reconduits.

Le détail de cette soirée fera l'objet d'une communication distribuée à chaque famille de Polisy.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

La Commune a mis en vente divers objets : casques de pompiers, pompe à bras, clairons, tambour, confessionnal, tuiles, et corbillard pour lequel nos divers contacts se sont avérés infructueux.

Monsieur Michel MOUTARD, rapporteur de la Commission des Chemins, fait un point sur la 1ère tranche des travaux effectués.

La prochaine réunion de la Commission des Chemins est programmée pour le mardi 9 juillet 2019.

Intervention de Monsieur Florent HUGEROT qui souhaiterait que nous mettions en concurrence les frais d'actes notariés pour les futurs échanges et/ou conventions.

Monsieur Xavier DUBRAUD rappelle que les émoluments des notaires sont fixés par décret, donc identiques sur tout le territoire français. Les honoraires sont libres mais peu utilisés dans le cas de notre Collectivité. Cependant, il va faire une recherche approfondie pour rendre une réponse la plus exacte possible.

Monsieur Florent HUGEROT demande pourquoi notre Commune paie des frais lors du dépôt de Permis de construire, etc... alors que d'autres communes du Département continuent à bénéficier de la gratuité. Il craint que nous nous soyons précipités pour accepter la proposition du Conseil Départemental.

Madame le Maire s'étonne et rappelle que si nous l'avons fait c'est que nous n'avions guère le choix, notre Commune ne bénéficiant plus des services de la DDT à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle va reprendre les textes exacts qui ont donné lieu à cette délibération.

Madame le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu en mars 2020, mais elle ne dispose pas encore des dates officielles. Elle invite d'ores et déjà chacun à réfléchir et se positionner quant à son éventuelle candidature pour cette prochaine mandature.